



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école du Lien est une école associative.

L'école est une structure indépendante qui par son fonctionnement génère une source financière gérée par l'association L.I.I.E.N. L'association a donc en charge le budget prévisionnel, le règlement financier, les contrats de travail des salariés mais aussi le fonctionnement et le tarif de la garderie, les réunions associatives ainsi que le respect de la charte de l'association par ses membres. Les exercices comptables et budgets prévisionnels sont consultables par les familles.

Les modifications éventuelles des tarifs, du règlement financier et de la garderie doivent être votées par le bureau de l'association avant les vacances d'hiver afin de permettre à l'école une communication claire et fiable avant la première journée portes ouvertes de l'école qui se tiendra chaque année entre les vacances de Noël et celles de Pâques.

Les frais de fonctionnement de l'école (salaires, charges fixes, amortissements etc.) sont assumés par ; les familles adhérentes de l'association, qui s'acquittent des frais de scolarité, les manifestations organisées par l'équipe pédagogique et les adhérents, ainsi que par les éventuels dons et subventions reçus, dans la mesure où l'indépendance de l'école est préservée en tout point.

LA GESTION DE L'ÉCOLE

La direction de l'école du Lien est assurée par Melle GESSON.

L'école est en charge du fonctionnement de son établissement : communication, organisation, mise en oeuvre et application du règlement intérieur de l'école, mise en oeuvre et application des obligations relatives à la *DSDEN* de la Gironde, direction des services départementaux de l'éducation nationale tant en matière de socle commun pédagogique qu'en matière de sécurité.

Le projet pédagogique est à la disposition des familles.

Dix à quinze enfants de 2 ans 1/2 à 6 ans y sont accueillis sur temps scolaire, au sein d'une classe maternelle, encadrée par deux adultes, dans une atmosphère bienveillante et respectueuse de l'enfant.

Les familles s'engagent à respecter le présent règlement. Toutes suggestions de modification sont à discuter lors de réunions d'école afin de faire évoluer le règlement intérieur d'une année sur l'autre. Le point final de ces discussions revient à la direction de l'école.

LES INSCRIPTIONS

Toute inscription n'est pas définitive. Après discussion avec les délégués de parents d'élèves, la direction, se réserve le droit d'exclure une famille après avoir formulé un avertissement écrit (email ou cahier de liaison) stipulant le motif :

- Retards répétés
- Manquement au règlement financier ou intérieur
- Attitude ou langage irrespectueux.
-

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET DE DÉPART DES ENFANTS

Nous suivons le calendrier de la zone A.

L'accueil des enfants se fera sur 4 jours par semaine. Le mercredi est un jour de repos. Les enfants âgés de 3 ans révolus peuvent être accueillis par le centre de loisirs de la commune de Sainte Eulalie.

L'accueil a lieu entre 9h00 et 9h15. Chaque enfant sera accueilli devant la porte de la classe par un membre de l'équipe pédagogique. Nous demandons aux parents de ne pas entrer dans la classe pour préserver l'autonomie de chaque enfant. Parfois, un temps est nécessaire à l'enfant pour bien vivre la séparation. L'équipe prendra grand soin de reconforter et d'accompagner les enfants qui en ressentent le besoin.

La fermeture du portail se fait à 9h15.

Le repas est pris entre 12h et 13h.

Pour les enfants qui ne mangent pas à l'école, le départ se fait à midi et le retour à 13h15.

La fin de la classe est à 16h30. Les parents attendent devant la porte de la classe ou le portillon extérieur, la venue de leur enfant.

LE PÉRISCOLAIRE

Attention, le périscolaire est un service assuré par l'association de façon indépendante à l'école.

Le périscolaire est assuré par un membre de l'équipe pédagogique employé par l'association et mis à disposition pour ce service, à partir de 8h30 le matin et jusqu'à 17h30 après l'école. Le tarif est alors de 0.5 euros le 1/4 d'heure soit 2€ de l'heure.

Les enfants peuvent avoir dans leur cartable un petit déjeuner ou un goûter pris sur temps périscolaire uniquement.

LE RÔLE DES PARENTS AU SEIN DE L'ÉCOLE

Afin de maintenir des frais de scolarité les plus bas possibles, mais aussi afin de mieux se connaître et d'instaurer une ambiance conviviale, nous demandons aux parents de s'investir dans la vie de l'école. Nous souhaitons que chacun y prenne part, selon ses moyens et ses compétences, à sa manière. Tout type d'aide sera apprécié. Nous sollicitons particulièrement les parents pour :

- Communiquer autour des pédagogies de l'école
- Proposer et animer des ateliers
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation, si besoin
- Organiser des évènements pour récolter des fonds, si besoin.

LES RELATIONS ÉCOLE/FAMILLE

Un cahier de liaison sera remis chaque jour dans le cartable de l'enfant. Il devra être lu chaque soir, et **les mots devront être signés afin de valider la bonne transmission des informations.**

L'équipe pédagogique est à l'écoute des parents. Un RDV peut être demandé avec un membre de l'équipe, dans le cahier de liaison. Ces RDV sont pris en dehors des temps de classe.

Lorsqu'un parent a une information particulière à donner (absence prévue, enfant à récupérer par une tierce personne...), il pourra le faire via le cahier de liaison.

LE REPAS DU MIDI

Chaque enfant apporte à l'école son panier repas **et sa bouteille d'eau ou gourde marqués de son prénom.**

- Aliment froid : Un réfrigérateur est prévu pour y déposer les aliments qui en ont besoin. C'est votre enfant qui le fera chaque matin, avec l'accompagnement d'un adulte.
- Aliment chaud : Il existe des boîtes de pique-nique isothermes (thermos) avec plusieurs compartiments. Rayon randonnée.
- En fonction des goûts de votre enfant, vous pouvez prévoir du pain et du fromage en complément.

Lorsqu'un anniversaire est à fêter, un gâteau sera préparé à l'école pour l'occasion.

De plus, pour les amateurs de cuisine, n'hésitez pas à venir partager vos créations faites maison ou vos découvertes rapportées de vacances.

Il est impératif que le nom de l'enfant soit inscrit sur la boîte de stockage, poche zippée ou directement sur l'aliment (yaourt) afin d'éviter les échanges involontaires de repas.

En signant ce règlement vous renoncez à toutes poursuites concernant le stockage, le maintien en température et la manipulation du repas de votre enfant au sein de l'école.

Chaque enfant apporte également une serviette de table marquée de son prénom (pas de bavoir en plastique car on ne peut pas s'essuyer avec).

Toute allergie alimentaire avérée ou suspectée, ainsi que tout régime alimentaire particulier doivent être indiqués à l'école via une fiche prévue à cet effet, dans le dossier d'inscription **mais aussi de vive voix à l'équipe pédagogique.**

Le temps du repas est à la fois un moment convivial et un temps d'apprentissage à part entière. Les enfants pourront installer la table, se servir, débarrasser, ranger et nettoyer, passer un bon moment avec leurs camarades et les adultes autour d'un repas. Les adultes de l'école prennent leur repas avec les enfants afin de créer une complicité et une confiance garantes d'un élan de coopération durant les temps d'apprentissage.

Attention : Le repas de votre enfant ne sera pas réchauffé à l'école. Veuillez fournir à votre enfant un repas en conséquence. Soit chauffé à votre domicile et apporté dans un thermos, soit un repas froid type salade ou cake par exemple.

LES GOÛTERS

Une petite collation pourra être donnée à votre enfant en fonction de ses besoins. C'est à vous de fournir cette collation. Nous serons attentifs à ce que la collation du matin ne vienne pas altérer l'appétit de votre enfant le midi.

Les goûters de l'après midi ne sont pas pris à l'école, sauf exception type anniversaire ou atelier cuisine.

LES GOÛTERS D'ANNIVERSAIRE

Les enfants fêteront leur anniversaire à l'école. Un gâteau sera préparé et décoré par les enfants, puis dégusté au dessert. Si vous souhaitez ajouter autre chose, n'hésitez pas à en parler.

LA SIESTE

Une sieste est proposée aux enfants qui en ressentent le besoin. Les parents fournissent à l'enfant un petit **matelas de la taille d'un lit parapluie** ainsi qu'un nécessaire de lit complet. Attention à ne pas supprimer la sieste trop tôt afin de garantir une bonne concentration lors des ateliers de l'après midi.

RETARDS, ABSENCES ET DÉPARTS EXCEPTIONNELS

En cas d'absence ou de départ exceptionnel, merci de prévenir l'école dès que possible par mail, ou dans le cahier de liaison de votre enfant.

Merci de prévenir d'un retard dès que possible.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent disposer d'une tenue confortable et adaptée à la saison, ainsi que d'un ou plusieurs changes complets (slip/culotte, pantalon, chaussettes...) dans un sac.

Avant d'entrer dans la classe, les enfants se déchaussent pour enfiler des rythmiques ou des chaussons qui tiennent bien le pied. Pour l'extérieur, les enfants doivent pouvoir disposer à tout moment de bottes de pluie qui reste à l'école.

Nous demandons aux familles de fournir une blouse, un vieux t-shirt ou une vieille chemise d'adulte pour les activités artistiques. Dans la mesure du possible, les affaires personnelles des enfants doivent être marquées à leur nom.

SPORTS tous les vendredis.

L'ESPACE EXTÉRIEUR

L'enceinte de l'école, y compris l'espace extérieur, est non-fumeur.

LES INTERVENANTS ET BÉNÉVOLES

L'école du Liien fera appel à des intervenants extérieurs, bénévoles ou non, pour proposer des activités aux enfants. Ces ateliers seront soigneusement préparés et sélectionnés en amont avec l'équipe pédagogique, qui s'assurera du respect du présent règlement ainsi que des valeurs de l'école. Les parents peuvent eux aussi proposer des ateliers.

L'intervenant sera systématiquement épaulé par un membre de l'équipe pédagogique.

LES SORTIES SCOLAIRES

Nous souhaitons offrir aux enfants quelques sorties scolaires. Pour cela, la contribution active des parents est indispensable : il est demandé aux familles de participer dans la mesure de leurs possibilités à l'encadrement de ces animations. Vous serez informés par l'intermédiaire du cahier de liaison.

COMPORTEMENT DES ADULTES

Il est demandé à tous les adultes (parents, intervenants, bénévoles, accompagnateurs...), présents lors des interventions, des animations culturelles, des fêtes ou des sorties, de se rappeler qu'ils accompagnent de jeunes enfants, et qu'ils doivent par conséquent adapter impérativement leur comportement (ne pas fumer, faire attention à son langage, respecter la vie de groupe et son environnement etc.). **Les conversations d'ordre privé ainsi que les règlements de comptes sont interdits devant les enfants sous peine de renvoi.**

LES EFFETS PERSONNELS DES ENFANTS

Chaque enfant peut apporter son doudou et quelques jeux s'il le souhaite. Les jeux apportés sont à partager avec les autres enfants. **L'école décline toutes responsabilités en cas de casse ou de perte.**

Les enfants peuvent apporter en classe des objets qu'ils ont envie de montrer au groupe pour partager leur intérêt et ainsi approfondir ensemble leurs connaissances sur un sujet (une pierre ramassée en promenade, un souvenir de voyage, etc.). Ce matériel sera confié aux adultes de la classe en arrivant pour en faire profiter le groupe à un moment précis de la journée.

SANTÉ ET HYGIÈNE

En cas de maladie ou de fièvre (+ de 38°C) empêchant l'enfant de participer à la vie de la classe, l'enfant ne viendra pas à l'école et bénéficiera d'un mode de garde adapté à son état. En cas de maladie infantile ou de pédiculose (poux), les parents respecteront les périodes d'éviction scolaire préconisées par le médecin traitant et devront prévenir l'école afin de permettre aux autres parents de prendre les mesures de surveillance qui s'imposent.

Si un enfant est malade ou accidenté à l'école, les parents (ou la personne à prévenir) seront aussitôt informés.

En cas de fièvre supérieure à 38°C , un parent ou un adulte autorisé (liste des personnes à prévenir en cas d'urgence) doit venir chercher son enfant dans le plus rapidement possible. Dans le cas contraire ou en cas d'abus, sos médecin sera contacté et/ou votre enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche par les autorités compétentes.

L'école ne dispose pas d'infirmier et ne peut donc en aucun cas administrer de médicament.

En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de premiers secours.

Lu et approuvé

Date et Signature